

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 13/09/2024 - A2024/034792 - 2016 D 00953 - 820 177 491 - FOCH & FRANKLIN

FOCH & FRANKLIN
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
820 177 491 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 JUIN 2023

(...)

Assemblée Générale Ordinaire

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Jacques SALICHON, survenu le 16 février 2023, et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame Anne-Solange SALICHON
Née le 4 novembre 1960 à LYON 6^{ème}
demeurant 55 Chemin du Colin – 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

pour une durée indéterminée.

Madame Anne-Solange SALICHON exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Anne-Solange SALICHON déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Assemblée Générale Extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport, agréé en qualité d'associé, Madame Anne-Solange SALICHON, héritière de Monsieur Jacques SALICHON, associé décédé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport, considérant l'approbation de la résolution qui précède, modifie l'article deuxième du Titre II des statuts de la manière suivante :

ARTICLE DEUXIEME - CAPITAL SOCIAL

(...)

"CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10 000 €).

Il est divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 1 000, attribuées et réparties comme suit :

*à Madame Anne-Solange SALICHON, huit cent parts sociales
numérotées de 1 à 800, ci800 parts*

*à Monsieur Rodolphe SALICHON, cent parts sociales
numérotées de 801 à 000, ci100 parts*

*à Madame Marine PICARD, cent parts sociales
numérotées de 901 à 1 000, ci100 parts*

Total égal au nombre de parts composant le capital social :1 000 parts"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

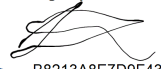
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'extrait.
Certifié conforme.

Anne-Solange SALICHON
Gérante

Signé par :

B8213A8E7D9F43D...